



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 49968

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la situation du lycee du Granier a La Ravoire, en Savoie. Cet etablissement de 1 414 lyceens est, depuis son ouverture en 1992, victime d'un manque de moyens en personnel, notamment ATOSS. Pour la rentree 1997, cet etablissement devrait etre touche par une reduction de sa dotation horaire globalisee (- 71,5 heures) avec de graves consequences : la suppression de trois postes definitifs en allemand, lettres classiques et physique ; la suppression de postes provisoires ; - l'abandon de la creation des options LV3 espagnol et informatique, en depot de l'avis favorable donne par le rectorat le 16 decembre 1996 ; la fermeture en BTS PME/PMI des groupes LV1 italien et allemand, ainsi que des groupes LV2 facultative en anglais, allemand, espagnol et italien. Les eleves de 2e annee devront donc abandonner leur langue optionnelle en cours de cursus ! Il faut savoir egalement que ce lycee de pres de 1 500 eleves n'est dote que d'une seule documentaliste et qu'aujourd'hui il n'a meme plus les moyens pour remplacer la personne en CES. Contradictoirement aux previsions ci-dessus citees, il est propose une augmentation des heures supplementaires (+ 13 HSA) qui viendront s'ajouter a celles existantes et qui equivalent a une dizaine de postes fixes. Les personnels, les parents d'eleves et les lyceens de cet etablissement refusent les graves consequences qui s'ensuivraient du projet de rentree 97 : une augmentation du nombre d'eleves par classe ; des groupes de langues vivantes a 40 et de regroupements incoherents ; un lycee flambant neuf qui n'offrirait qu'un choix reduit d'options et limiterait les possibilites d'etudes en BTS au sein de l'etablissement. Il lui demande donc de lui faire connaitre les dispositions qu'il compte prendre pour que le lycee du Granier beneficie des moyens optant pour la reussite scolaire, a commencer par le retrait des dispositions proposees par le rectorat lors de la prochaine rentree.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49968

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1598